



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

**portant sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol
sur la commune de LUC SUR AUDE lieu-dit «Le Causse »
déposé par la Société « SNC Parc Solaire de Castillou 2 ».**

Par arrêté préfectoral du **11 février 2019** du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du **lundi 4 mars 2019 au vendredi 05 avril 2019 inclus**.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est Monsieur André HIEGEL, Officier supérieur de gendarmerie en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et la lettre de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Luc-sur-Aude, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<http://www.aude.gouv.fr/> rubrique [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#),

- gratuitement sur un poste informatique dédié à l'enquête publique, à la préfecture de l'Aude aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude, – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la Mairie de Luc-sur-Aude.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : **Mairie de Luc-sur-Aude – Place des Marronniers
11190 LUC SUR AUDE – à l'attention de Monsieur André HIEGEL, commissaire
enquêteur.**

Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante :

pref-photovoltaique-luc@aude.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet des Services de l'État susmentionné.

Les communes concernées sont :

- Luc-sur-Aude, siège de l'enquête, Montazels, Couiza, Coustaussa, Cassaignes, Peyrolles, Veraza et Alet-les-Bains.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Luc-sur-Aude :

- **lundi 4 mars 2019 de 09 heures à 12 heures,**
- **vendredi 15 mars 2019 de 15 heures à 18 heures,**
- **lundi 25 mars 2019 de 09 heures à 12 heures,**
- **vendredi 5 avril 2019 de 15 heures à 18 heures.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Luc-sur-Aude ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :
[http://www.aude.gouv.fr/rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\) > Le photovoltaïque.](http://www.aude.gouv.fr/rubrique/Accueil%20>%20Politiques%20publiques%20>%20Environnement%20>%20Plans%20et%20projets%20d'am%C3%A9nagement%20susceptibles%20d'impacter%20l'environnement%20>%20Les%20enqu%C3%AAtes%20publiques%20et%20consultations%20du%20public%20/%20dossiers%20complets%20(hors%20ICPE)%20>%20Le%20photovolta%C3%AFque)

La personne responsable du projet est Monsieur Benoît PRADERIE – 132 CHEMIN DU Château d'Eau – 11620 VILLEMOUSTAUSSOU.

Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Monsieur Cyril DARNIS - directeur technique Soleil du Midi – 116 Grande rue Saint- Michel – 31400 TOULOUSE – tél. : 06 79 06 63 90 @ : cyril.darnis@soleildumidi.fr.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau de l'environnement
et de l'aménagement du territoire,


Sylvie ESPUGNA